

Les tiers-lieux peuvent-ils favoriser les dynamiques de transition territoriale ?

Note de synthèse du groupe de travail sur les tiers-lieux

Note réalisée par Ludovic Bertina (IMT Atlantique, Florence Busnot-Richard et Margot Hannequart (PNR Loire-Anjou-Touraine) à partir du travail collaboratif du groupe de travail « Tiers-lieux » du programme TES : Florence Bazzoli (CNAM), Léa Durieux (CRESS), Eloïse Even (Région des Pays de la Loire), Valérie Guérin (CC du Pays de Pouzauges), Christelle Lebrun (Familles Rurales 49), Marion Richarte (CC Erdre et Gesvres)

Penser les tiers-lieux dans le cadre des stratégies de transition territoriale...

Le programme d'action-recherche partenarial TES entend explorer les conditions de développement des dynamiques collectives de transition énergétique et sociétale, en travaillant à l'articulation des politiques publiques territoriales et des projets collectifs portés par la société civile (citoyens, entreprises, associations) afin de viser une évolution des modes de vie compatible avec les enjeux écologiques.

Dans cette perspective, le collectif de partenaires a identifié un certain nombre d'actions structurantes qui mises en relation les unes aux autres pourraient constituer les fondements de stratégies de transition à l'échelle territoriale¹. « Favoriser la reconnaissance et la création d'espaces tiers » figurant parmi celles-ci, un groupe de travail sur les tiers-lieux s'est constitué pour capitaliser l'existant, identifier les besoins avant de lancer des expérimentations sur les territoires partenaires. Le groupe a associé des acteurs régionaux leaders sur ce sujet, comme la CRESS qui anime le réseau CAP Tiers-Lieux, le centre Michel Serres du CNAM ou encore le réseau Familles rurales.

Une [première note de travail](#) a permis de clarifier la notion polymorphe de tiers-lieu et de s'entendre sur quatre caractéristiques essentielles pour faire de ces espaces des accélérateurs des dynamiques de transition territoriale². En conclusion de ce travail, les membres du groupe identifiaient un besoin d'accompagnement des collectivités et des porteurs de projet désireux de développer ce type de « tiers-lieux de transition ».

Cette seconde note, qui s'appuie sur des retours d'expériences recueillis par les membres du groupe, entend apporter un premier éclairage sur l'articulation entre tiers-lieux et stratégies territoriales de transition, approfondir les caractéristiques essentielles des « tiers-lieux de transition » et illustrer à travers un exemple le processus conduisant à l'émergence de ce type d'espace tiers. Cette note se conclut avec en annexe un « transitio-mètre des tiers-lieux », premier outil d'accompagnement à destination d'acteurs territoriaux (porteurs de projet, élus, agents,) désireux d'évaluer la capacité de leur tiers-lieu à participer à une dynamique de transition sur leur territoire.

¹ Flash TES n°5, « [Territoires en transition énergétique et sociétale : quelles stratégies possibles et souhaitables ?](#) », mai 2020.

² Note TES n°1 sur les tiers lieux, « [Les tiers-lieux au service des transitions, note de synthèse pour le Groupe de Travail de TES sur les Tiers-lieux](#) », novembre 2019.

...Pour favoriser l'émergence d'un tiers-lieu "accélérateur de transition", accompagner une dynamique collective locale

Pour engager des évolutions structurelles sur nos modes de vie, il nous faut agir ensemble et de manière concertée. Les comportements et envies des habitants ne changeront que si leurs représentations évoluent, les infrastructures suivent et les innovations technologiques accompagnent ces changements, sans oublier les puissants leviers détenus par les pouvoirs publics et les acteurs économiques. La transition énergétique et sociétale se réalisera qu'au prix d'une mise en coopération des acteurs... ou ne se réalisera pas³!

Bien sûr, nombre de décisions structurantes se situent à l'échelle nationale voir internationale, mais les échelles plus locales apparaissent bien situées pour articuler des pratiques nouvelles issues de la société civile à des aménagements ou des politiques portés par les acteurs publics. Dans ce cadre, les tiers-lieux peuvent-ils faire office de « bâtiments repères », en dur et reluisant, pour appeler à la coopération sur les territoires et favoriser les transitions à l'échelle locale ? Les tiers-lieux (que l'on parle de coworking, de fablab, de ressourcerie ...) séduisent par leur capacité à créer du décalage et susciter la créativité des acteurs du territoire pour construire ou réhabiliter des espaces. Ces tiers-lieux créent ainsi de la convivialité et favorisent le lien social en proposant de nouveaux services, marchands et non-marchands, et en attirant sur un même lieu des acteurs qui habituellement ne se croisent pas. En lançant l'appel à projet « Nouveaux lieux, nouveaux liens », le Ministère de la cohésion des territoires porte bien ce regard sur ces espaces définis comme « des lieux physiques polyvalents qui favorisent l'activité économique, la créativité et la convivialité⁴ ».

Mais est-ce le lieu qui crée ces décalages et ces croisements ?

Les retours d'expériences des membres du groupe nous invitent à une certaine prudence : de nombreux espaces n'ont jamais trouvé leur public faute d'avoir été pensés puis portés sur le long terme par un collectif d'acteurs. La documentation abondante sur les tiers-lieux part souvent de cette approche par le lieu et oublie de rendre compte des nombreux échecs. Il apparaît pourtant que dans l'émergence d'un tiers-lieu, la dynamique collective prime sur l'objet lui-même, à savoir le lieu !

La capacité d'un tiers-lieu à innover, à renforcer le lien social, à développer de la résilience sur un territoire en favorisant l'évolution des modes de vie serait ainsi le produit d'une dynamique de coopération entre acteurs. C'est ce processus coopératif qui crée le « tiers » dans un lieu, à savoir cet espace immatériel et informel où peut s'établir un climat de confiance pour inventer de nouvelles façons de se mettre en relation, de se (re)connecter au monde et à la société, d'innover...

Mais si la dynamique collective prime, l'importance matérielle et symbolique du lieu ne peut être niée. A un moment donné, ce bar associatif qui recrée du lien dans un centre-bourg⁵, ce site minier désaffecté devenu espace de rayonnement culturel (C-Mine à Genk, cf. Le Lab, Mille Lieux, "Objectiver l'impact des tiers-lieux sur leur territoire") ou encore cette quincaillerie reconvertie en fablab (La quincaillerie, Gueret, Le Lab, Mille Lieux, idem) parviennent à incarner une dynamique collective territoriale. Ainsi, ils « concrétisent un projet souhaité par et pour une communauté locale (première note tiers-lieux) en catalysant sur un espace physique clairement identifié des expérimentations et de nouvelles manières de faire.

En explorant les moyens pour faciliter l'émergence de tiers-lieux, le groupe de travail a donc pris conscience qu'un point de tension existait entre le lieu et la dynamique qui l'englobe. Il a décidé ainsi de prioriser l'accompagnement sur ces dynamiques collectives en s'orientant sur une échelle locale voire très locale. L'hypothèse serait qu'à cette échelle qui correspond au territoire de vie, la création

³ Flash TES n°3 et la vidéo « Il faut changer nos modes de vie ! Oui mais comment ? », janvier 2020.

⁴ <https://cohesion-territoires.gouv.fr/le-gouvernement-sengage-pour-les-tiers-lieux>

⁵ Juan-Luis Klein, et al., "Saint-Camille : récit d'une expérience de co-construction de la connaissance", 2015

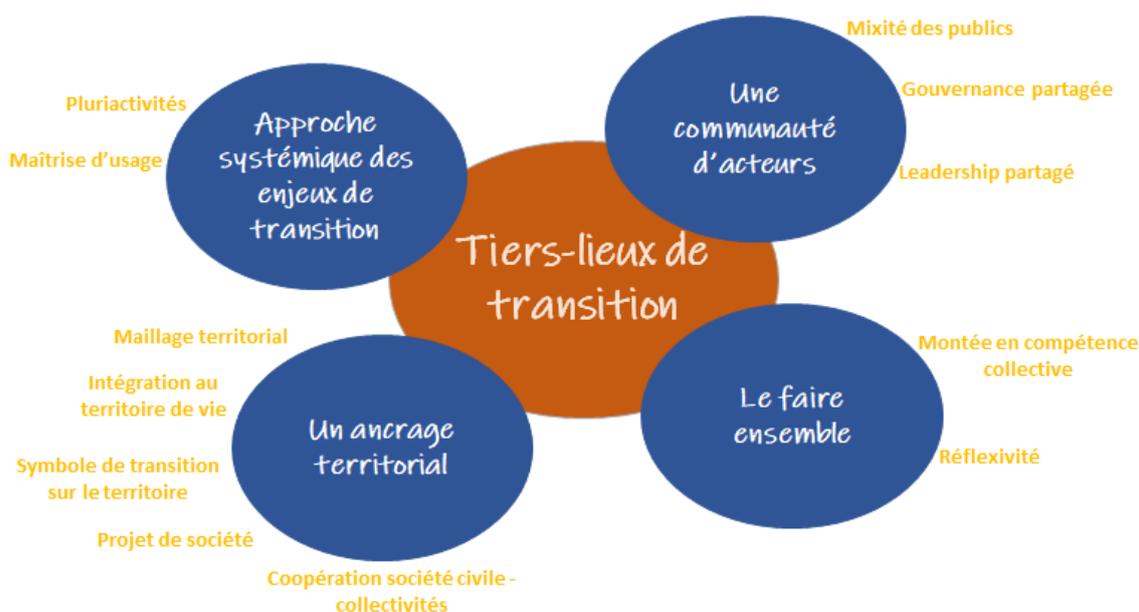
de ce lieu tel qu'il aura été façonné par une dynamique collective aura un effet structurel dans l'évolution des modes de vie des habitants.

Ainsi, si faciliter l'émergence d'un tiers-lieu revient à accompagner une dynamique de transition à l'échelle locale, il n'est pas étonnant de retrouver les principes d'action communs aux stratégies territoriales de transition⁶. C'est donc en faisant référence à ces principes d'actions que nous proposons d'identifier les éléments structurants des « tiers-lieux de transition ».

Quels sont les éléments constitutifs d'un projet de tiers-lieu de transition ?

Sans établir de définition stricte qui conduirait à l'exclusion de certaines initiatives, on peut dire d'un « tiers-lieu de transition » qu'il cherche à développer le faire ensemble au sein d'une communauté d'acteurs ancrée sur un territoire en favorisant une approche systémique des enjeux de transition⁷.

Comme le présente le schéma ci-dessous, un tiers-lieu souhaitant accompagner les dynamiques de transition pourrait ainsi s'appuyer sur un ensemble d'**éléments structurants** regroupés au sein de **quatre piliers** : la prise en compte systémique des enjeux de la transition sur son territoire **1)**, une communauté d'acteurs **2)**, le faire ensemble **3)** et un ancrage territorial fort **4)**.



Favoriser l'approche systémique des enjeux de la transition :

Un tiers-lieu peut être un espace stratégique pour favoriser la prise en compte systémique des enjeux de la transition énergétique, écologique et sociétale. Au moment de leur conception ou une fois créés, ces lieux peuvent croiser les besoins de la population et tenter d'y répondre en favorisant les rencontres entre acteurs et entre activités sur le territoire. D'où l'importance de **s'appuyer sur la maîtrise d'usage** et **favoriser la pluriactivité**.

⁶ Flash TES n°5, « [Territoires en transition énergétique et sociétale : quelles stratégies possibles et souhaitables ?](#) », mai 2020.

⁷ Note TES n°1 sur les tiers lieux, « [Les tiers-lieux au service des transitions, note de synthèse pour le Groupe de Travail de TES sur les Tiers-lieux](#) », novembre 2019.

1) Prise en compte systémique des enjeux de la transition

- **Partir de la maîtrise d'usage :**

Peut-on (encore) conduire un projet de tiers-lieu selon la méthode "classique" d'élaboration des projets urbains avec la maîtrise d'ouvrage qui établit la commande politique puis la maîtrise d'œuvre qui apporte la compétence technique ? Depuis, « la maîtrise d'usage » a recentré l'usager au cœur du processus décisionnel « en postulant que la pratique génère un savoir. »⁸

Dans le cadre de la transition sociétale, cette approche par l'usage appelle à un changement de culture démocratique en repositionnant l'acteur public comme un facilitateur au service des projets des habitants et en favorisant la mise en transversalité des services des collectivités pour y répondre.

Un tiers-lieu né suite à la mise en partage de besoins identifiés par les habitants sera donc le produit d'une coopération entre acteurs de la société civile d'abord, puis avec les pouvoirs publics. Or il y a fort à parier que ce processus coopératif suscité par la maîtrise d'usage favorise la prise en compte des besoins des individus dans une approche systémique, permettant ainsi l'évolution vers de nouveaux modes de vie¹.

- **Favoriser la pluriactivité :**

Ce n'est pas la forme ou la vocation première d'un lieu (espace de coworking, fablab, friche culturelle... à vocation sociale ou entrepreneuriale) qui lui donne sa qualité de tiers-lieu. C'est ce qui s'y passe... ou, pour être plus précis, ce qui s'y croise.

La **coexistence de différentes activités** sur ces espaces, leur croisement et leur interaction favorisera la rencontre et les échanges entre acteurs du territoire. Ils pourront ainsi inventer ensemble de nouveaux projets. Cette configuration offre au territoire un lieu propice à l'innovation sociale et technique.

2) Une communauté d'acteurs :

Un tiers-lieu qui participe à la dynamique de transition locale s'appuie sur **une communauté d'acteurs**. Le mode de fonctionnement du lieu sera un indice fort de la qualité relationnelle entretenue au sein du collectif. Pour asseoir et pérenniser la dynamique collective locale, le tiers-lieu cherchera ainsi à favoriser **la mixité des publics, la gouvernance partagée et le leadership partagé**.

- **Favoriser la mixité des publics :**

Un tiers-lieu qui entend favoriser la transition cherche à **mixer les publics**. Est-il besoin de le rappeler? Les crises à venir seront globales, les démarches de transition doivent donc impliquer le plus grand nombre ou en tout cas prendre en compte la population dans sa diversité. La mise en place de ce principe de mixité peut s'avérer complexe, mais une communauté d'acteurs ouverte et inclusive, capable de brasser les publics et de fédérer autour de projets communs sera plus en mesure d'adopter une posture adéquate pour toucher des personnes peu sensibilisées par les thématiques de transition.

- **Leadership partagé :**

A l'origine d'un projet, une ou des personnes motrices peuvent s'affirmer spontanément. Ces « leaders naturels » sont indispensables à l'émergence du projet. Mais progressivement, l'idée initiale prend de l'ampleur, de nouveaux réseaux, de nouvelles ressources deviennent nécessaires pour répondre aux besoins des habitants ou du projet. D'où le risque d'un essoufflement. Un tiers-lieu qui

⁸ Vulbeau Alain, « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui », *Recherche sociale*, 2014/1 (N° 209), p. 62-75. DOI : 10.3917/recsoc.209.0062. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2014-1-page-62.htm>

favorise une dynamique de transition sur son territoire valorise le capital humain pour que « celui qui ne s’imaginait pas là » soit capable d’endosser un rôle de leader au moment venu et porte attention à la qualité relationnelle au sein du groupe.

En visée, le tiers-lieu cherche donc à fonctionner selon le principe de **leadership partagé** en répartissant les tâches et responsabilités en fonctions des compétences de chacun (via un mode d’élection sans candidats par exemple).

- **Gouvernance Partagée :**

Dans un tiers-lieu de transition, la **gouvernance partagée** assure la pérennité du projet et offre à chaque usager la possibilité de devenir acteur du lieu. Plus largement, sur le territoire, elle suscite l’implication des acteurs (privés et publics) au sein du processus décisionnel. Elle peut être définie comme « la mise en place collective d’un ensemble de règles relationnelles et organisationnelles pour répondre aux questions posées par le projet collectif (Qui est force de proposition ? Qui décide ? De quoi ? Comment mettre en œuvre ses décisions ? etc.)⁹ ». La mise en place de cette gouvernance partagée induit un changement de posture à la fois personnel et collectif pour instaurer un socle de confiance, d’autonomie, de coopération et de transparence. Réussir à faire vivre la gouvernance partagée au sein du tiers-lieu peut refléter le degré de maturité de la gouvernance territoriale.

3) Développer du faire ensemble :

Pour accompagner de façon structurelle le changement de pratiques et espérer une évolution de nos modes de vie, nous n’avons pas le choix, il nous faut coopérer ! Un tiers-lieu qui soutient une dynamique de transition locale doit donc être un espace qui crée des conditions favorables au « **faire ensemble** ». Parmi celles-ci, la **montée en compétence collective** et la **réflexivité** apparaissent comme deux éléments structurants.

- **Montée en compétence collective :**

Un tiers-lieu qui propose aux habitants (de façon individuelle et collective) des moyens pour développer localement des projets entrouvre une perspective de changement social¹⁰. Cette **montée en compétence collective** s’apprend et s’auto-alimente tout au long de la vie du projet via un processus qui identifie les différentes compétences du groupe, les partage, génère de l’auto-formation et permet l’acquisition de savoirs manquants. Ce processus n’est pas spontané. Il nécessite une animation interne et dans certains cas le recours à une facilitation externe qui identifie et mette en lien les compétences disponibles ou à mobiliser avec les besoins du collectif et du territoire. Au sein d’un tiers-lieu, la mixité des activités et des publics favorise la libre circulation des connaissances. De plus, l’informel qui découle du lieu génère un cadre propice et plaisant pour faire ensemble.

- **Réflexivité :**

Les projets de tiers-lieux de transition ont pour caractéristique de s’appuyer et de renforcer des dynamiques collectives locales, sous-entendant un enjeu de coopération. La vie d’un collectif n’étant pas linéaire des phases d’observation, de co-construction et de conflits s’alternent et se réitèrent en permanence. Il s’agit donc de prendre conscience de cette vie collective et de s’organiser pour faciliter la coopération entre personnes. Développer ces temps de **réflexivité** permet également d’analyser la démarche collective « afin d’en tirer les principaux enseignements, de réorienter

⁹ Définition largement inspirée du MOOC sur la gouvernance partagée proposée par les Colibris et l’Université du nous.

¹⁰ Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, « L’empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 25-32. DOI : 10.3917/idee.173.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>

l'action si besoin, de capitaliser sur les avancées effectuées, les résultats obtenus, les innovations produites, pour pouvoir envisager la suite en conscience¹¹ ».

4) L'ancrage territorial :

L'« **ancrage territorial** » est à la fois le socle et la finalité du tiers-lieu de transition. Un lieu qui participe de manière agile au repérage et à la résolution des problématiques du territoire et des besoins des habitants sera un puissant moteur pour l'innovation sociale, l'adaptation et donc la résilience du territoire. Cet ancrage territorial passe par l'**intégration du tiers-lieu au territoire de vie**, une participation au **maillage territorial** et un travail de mise en **coopération entre société civile et collectivités** avec en visée la perspective **transformation sociale** et sociétale, par l'action et l'incarnation **d'un symbole de transition**.

- **Intégration au territoire de vie :**

L'ancrage territorial du tiers-lieu est d'autant plus fort que le périmètre ciblé correspond au territoire vécu par les habitants. Or l'échelle administrative ne sera peut-être pas la plus pertinente. Les travaux de Carlos Moreno suggèrent l'idée de ["territoire du quart d'heure"](#) pour rendre compte de l'importance de la proximité géographique mais aussi temporelle dans la prise en compte d'un territoire de vie. Un tiers-lieu qui entend répondre aux besoins d'une population vivant à proximité pourra devenir également un espace de convivialité en favorisant l'interconnaissance à cette échelle très locale.

- **Maillage territorial :**

Un tiers-lieu qui participe à une dynamique de transition sur son territoire est en relation avec les projets développés à proximité, notamment les autres tiers-lieux, et avec les réseaux qui peuvent faire office de groupes ressources pour développer de nouvelles initiatives. L'objectif est bien que cet espace devienne un espace de facilitation pour les porteurs de projet et qu'il participe à l'articulation des acteurs et de leurs initiatives sur le territoire. Des structures animent la mise en réseau des tiers-lieux : en Pays de la Loire, on retrouve CAP Tiers-lieux, réseau animé par la CRESS ou encore l'IRESA qui met en relation les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

- **Coopération entre acteurs de la société civile et collectivité :**

Pour être un levier de transition, le tiers-lieu ne peut être un projet isolé, il doit faire partie intégrante d'un projet de territoire. Pour ce faire, un travail de mise en **coopération entre acteurs de la société civile et collectivités** devra être réalisé. Cet effort qui s'inscrit dans le temps et suppose des changements de postures pourra s'affermir autour de coopérations ponctuelles avant de développer des complémentarités plus structurelles. A terme, le tiers-lieu pourra devenir un espace propice à l'articulation de politiques publiques avec les projets portés localement.

- **Reflète et symbole de la transition sur le territoire:**

Inscrire un tiers-lieu sur son territoire implique de s'intéresser aux personnes qui ont fait ce territoire et à celles qui continuent de le façonner, de reconnaître et valoriser leur identité, leur culture, leur histoire personnelle et collective, etc. Un tiers-lieu qui participe à une dynamique de transition s'inscrit en lien avec ces personnes et d'autres acteurs dans une démarche de mise en trajectoire de leur territoire, qui identifie un ou des futurs souhaitables en s'appuyant sur cette histoire ou cette culture commune. A terme, si l'expérience a réussi, si le tiers lieu reflète la volonté de transition

¹¹ Flash TES n°5, « Territoires en transition énergétique et sociétale : quelles stratégies possibles et souhaitables ? », mai 2020.

locale et un mode de « faire et vivre ensemble » il est fort probable que le tiers-lieu devienne pour les habitants un **symbole de la dynamique de transition** à l'œuvre sur le territoire.

- **Projet de transformation sociale:**

Enfin, porter un projet de « tiers-lieu de transition », c'est chercher à incarner de manière plus ou moins consciente un projet de transformation sociale. Le tiers-lieu peut ainsi être un espace qui contribue à une évolution des modes de vie en proposant de nouveaux services de proximité, parfois de façon non marchande. Mais en créant un "espace commun" à une communauté d'acteurs, il y a bien en visée le sentiment que ce qui est porté au sein du tiers-lieu correspond à une nouvelle façon de vivre ensemble, de coopérer, bref à un projet souhaitable de société.

L'articulation des éléments structurants pour un tiers-lieu de transition

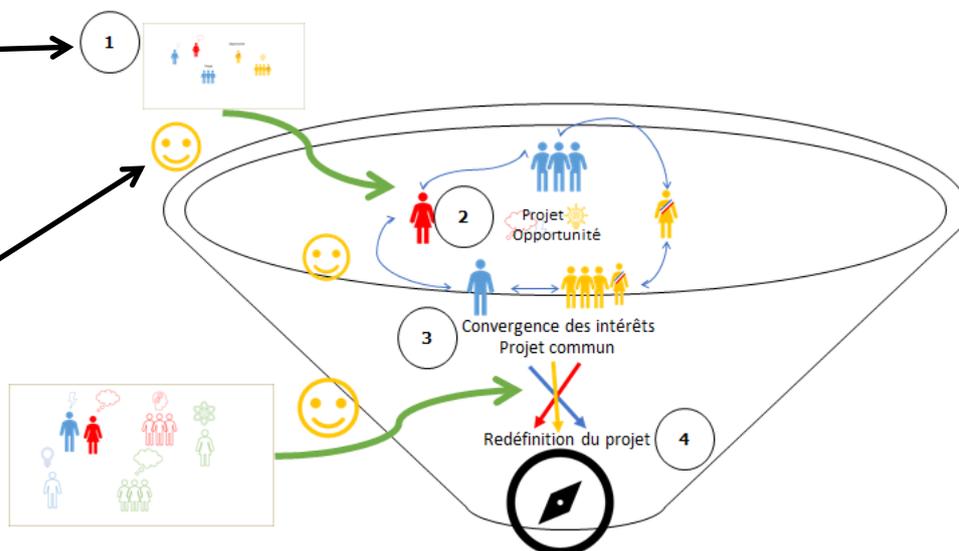
COOP1D : histoire d'un collectif associatif devenu tiers-lieu de transition

Pour qu'un tiers-lieu participe à des dynamiques locales de transition, nous avons identifié un certain nombre d'éléments structurants. Selon le contexte, il est plus ou moins opportun de les mobiliser pour construire son projet. Il ne s'agit pas de tracer un chemin unique, mais d'ouvrir le champ des possibles aux porteurs de projet de tiers-lieux qui peuvent s'en saisir s'ils le souhaitent. Le transito-mètre des tiers-lieux en annexe se présente ainsi comme un outil d'accompagnement pour situer un projet et imaginer des axes d'évolution.

L'expérience de Coop1D, tout nouveau tiers-lieu situé dans le Maine et Loire, permet de comprendre comment ces éléments structurants peuvent s'articuler pour permettre l'émergence d'un tiers-lieu qui participe aux dynamiques de transition sur le territoire.

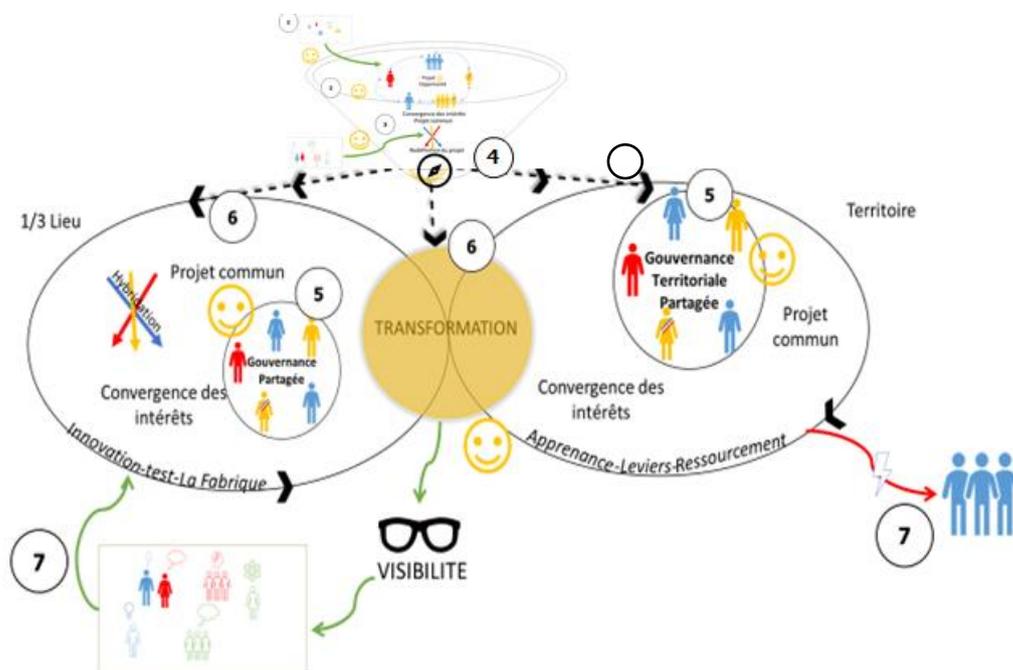
«Deux amis en quête de confort, d'efficacité et de convivialité au travail décident de devenir colocataires d'un bureau à Baugé en Anjou... D'échanges en apéros, de recherches de sites en rencontres, un espace de coworking de 100 m² porté par l'association COOP1D (20 adhérents) ouvre au 1^{er} juillet 2020 dans la forêt à Vieil Baugé. Sur le même site viendront s'ajouter un fablab et plus tard une boutique d'artisans au centre-ville de Baugé. Une vraie dynamique entrepreneuriale génère du lien entre les activités de ces trois lieux et du Baugeois. »

Le retour d'expérience ci-dessous est ponctué de numéros ① se rapportant à l'illustration du processus d'émergence du tiers lieu. Il fait écho aux **éléments structurants** des tiers-lieux de transition. Les 😊 signalent les étapes où une facilitation est nécessaire, pour mobiliser, co-construire le projet ou sa gouvernance.



En 2019 sur la communauté de communes de Baugeois-Vallée, deux indépendants décident de partager un bureau pour éviter de travailler seul à domicile (1). Pour simplifier les relations avec un futur propriétaire, ils créent l'association Coop1D et partent en quête de collaborateurs. Ils actionnent leurs réseaux 😊 d'amis et leurs contacts professionnels. Rapidement, le projet grossit et un noyau dur se constitue autour de douze personnes (2) ayant l'habitude de travailler ensemble dans les domaines du numérique et de la communication. Mais la « rumeur » se propage, les nouveaux arrivants recrutent à leur tour des profils diversifiés : intermittents du spectacle, formateurs en agriculture, architectes, artistes, cuisiniers...

Les adhérents apprennent à se connaître, à identifier les compétences de chacun, à découvrir la diversité de leur collectif, à se projeter. Certains adhérents n'ont pas de vision claire de l'avenir mais un désir fort de changer de vie. Ils agrègent et entrecroisent leurs projets ce qui en retour génère de l'activité pour les entreprises du collectif. La **mixité des profils, des activités** et les compétences d'animation de plusieurs personnes issues de l'éducation populaire facilitent 😊 le dialogue. Le **leadership est instinctivement partagé** entre les personnes qui sont à la fois les plus compétentes et les plus motivées sur chacun des sujets. Progressivement, les intérêts et projets particuliers convergent (3) au sein d'un projet collectif, avec des valeurs et un lien fort au territoire qui fédèrent ses adhérents. Le groupe fait remonter de nouveaux besoins de mutualisation d'espaces et d'activités : le projet se redéfinit grâce à cette **approche en maîtrise d'usage** et (4) c'est ainsi qu'émergent les idées de Fab lab et de boutique partagée.



Le collectif **monte en compétence collectivement** : il réfléchit à une **gouvernance partagée** et modifie les statuts initiaux de Coop1D désormais inadaptés (5); il lance un chantier participatif pour aménager les lieux, et prépare des temps de co formation en informatique ou en communication. Le « bien vivre ensemble » est assuré par un travail de **réflexivité et d'expression des freins** individuels et collectifs, coordonné par plusieurs membres issus de l'éducation populaire 😊.

La coopération se traduit par deux projets communs en direction du territoire (7) : la première idée est de créer un pôle qualitatif de service à la personne dans cet espace rural à la population vieillissante. Le second projet consiste à doter le territoire des compétences nécessaires aux entreprises pour maintenir et déployer leur activité. Le Fab lab est doté d'outils numériques et électroportatifs. Créé à partir des compétences locales (dont un artisan retraité qui souhaite partager son savoir), il répond aux besoins d'activités manuelles de particuliers mais aussi d'artisans locaux pour leur activité ou pour former des salariés à leur métier. Le collectif travaille avec le pôle emploi et les Chambres d'agriculture, des métiers et du commerce et de l'industrie sur des formations ou

des pré-qualifications. L'association Coop1D envisage également de mutualiser un agrément d'organisme de formation.

A peine créé le tiers-lieu partage son expérience et se positionne comme une ressource 😊 auprès d'autres projets de tiers-lieux de la communauté de communes Baugeois Vallée. Il participe au renforcement du **maillage territorial des tiers-lieux** et permet à termes aux habitants d'en bénéficier à proximité de leur lieu de vie.

Conscient du rôle de son projet dans le développement local, Coop1D s'est adressé rapidement à la collectivité, dans un premier temps pour une aide technique et financière 😊, puis dans une optique de co-développement du projet territorial. **La coopération entre Coop1D et les collectivités** se construit. Travailler avec les services publics (dont pôle emploi) ou les chambres consulaires permet de construire un **espace mixte** répondant aussi à leurs besoins. A ce jour, aucune de ces structures n'est présente dans la gouvernance de l'association, mais cette collaboration devra se construire comme avec tous les autres membres sur une base d'écoute et de reconnaissance mutuelle des compétences de chacun. 😊

Ce projet est vécu et revendiqué par le collectif comme **un laboratoire de transformation sociale** ⑥. Ses membres vivent en interne une organisation et une coopération qu'ils souhaitent voir se développer à l'échelle territoriale. Il vise également une transformation du territoire par son offre de service tant vers les habitants, que vers les entreprises ou les autres tiers lieux émergents. Et à l'inverse il se nourrit des initiatives locales, des besoins et ressources des artisans notamment. Le tiers-lieu est tout neuf. Il n'a pas l'ambition d'être un **symbole de la transition**, ne propose à ce jours pas d'outils de sensibilisation ou d'objets culturels susceptibles de rassembler les habitants. Et pourtant.... Il interpelle, attire, a fait référence en moins d'un an. Si bien que conseil de développement du territoire, porteur de lien entre la collectivité et les habitants a choisi de s'y réunir en septembre 2020 pour s'imprégner de la dynamique.

Conclusion et perspectives :

L'expérience de Coop1D témoigne de la force de ces dynamiques collectives locales qui parviennent à répondre de manière itérative aux différents besoins d'une population en agrégeant au fur et à mesure de nouvelles personnes. Mais ce récit, qui croise de nombreux autres récits (cf. par exemple, [les fiches du réseau rural breton](#)), rend compte également d'un projet politique et de son apparition progressive au sein d'un collectif : derrière le maillage qui s'opère entre les différents lieux et les différentes initiatives se devine en effet une volonté de repenser un territoire et la façon d'y vivre.

Ce détour par le processus était donc nécessaire car il permet de saisir toute la difficulté à accompagner des projets de tiers-lieu dont l'impulsion n'est initialement pas tournée vers les transitions. A ce titre, « le transitio-mètre des tiers-lieux » peut être utilisé comme un premier outil d'accompagnement (mais pas comme outil d'évaluation) des acteurs d'un territoire qui identifie des éléments structurants pour guider un projet de tiers-lieu "vers le chemin des transitions". Il ne sera pas suffisant cependant.

Dans le récit de COOP1D, et dans d'autres qu'il faudra documenter, apparaît différents moments où les porteurs de la dynamique collective ont su recourir à de la facilitation pour faire converger les intérêts, structurer le projet, organiser la gouvernance, favoriser la montée en compétence collective, établir des liens avec les autres initiatives et avec les pouvoirs publics, mettre en visibilité ce qui est transformé...

La prochaine note du groupe de travail s'appuiera donc pour partie sur les initiatives qui seront lancées sur les territoires d'expérimentation. Il identifiera un certain nombre de propositions de facilitation pour accompagner ces dynamiques collectives locales autour de projets de tiers-lieux.

Annexe 1 : Le transitio-mètre des tiers-lieux

« Où en est mon projet de tiers-lieu ? Comment faire pour favoriser les dynamiques collectives sur le territoire ? De nouvelles pistes pour accélérer la transition ? »

Le tiers lieu peut devenir un formidable accélérateur de la transition écologique et sociétale. Le transitio-mètre vous aide à situer votre projet de tiers lieu sur le chemin de la transition. Chaque lieu, chaque projet est unique. Il n'est pas nécessaire de tout mettre en place, chacun avançant à son rythme, avec ses propres objectifs.

Vous avez dit tiers-lieu de transition ?

L'action recherche TES propose de qualifier ainsi un tiers lieu qui s'appuie sur **communauté d'acteurs**, développe du **faire ensemble** et **s'ancre sur le territoire dans l'objectif de faire pratiques vers de nouveaux mode de vie** ([Cf note tiers lieux n°1](#)). **Les éléments structurants des tiers-lieux ont été classés suivant ces 4 catégories dans ce transitio-mètre.** Sous chacun d'eux vous trouvez un lien vers les **principes d'action** communs aux [stratégies territoriales de transition](#) (à l'échelle des communes ou des EPCI) identifiées par le programme TES.

Pour utiliser cet outil, il suffit de répondre à la question posée au-dessus de chaque matrice en positionnant son projet sur l'une des propositions.

Une prise en compte systémique des enjeux de la transition

• Qu'est ce qui est à l'origine de la création du tiers-lieu ?

<p>Une approche en maîtrise d'ouvrage</p> <p><i>Une logique d'offre liée à une opportunité financière ou matérielle conduit à la construction ou à la requalification d'un bâtiment dont l'usage est prédéfini</i></p>	<p>Une offre de services à la population répondant à des besoins d'utilité sociale pré identifiés</p> <p><i>Repair café, poste, coworking</i></p>	<p>Une remontée d'usages</p> <p><i>Par la collecte auprès des habitants usagers, notamment par un appel à manifestation d'intérêt ou un appel à projets</i></p>	<p>L'aboutissement d'une initiative émanant d'habitants</p>	<p>La maîtrise d'usage</p> <p>Une approche qui part des besoins et des pratiques des habitants pour proposer des pistes d'évolution des modes de vie</p>
--	---	---	---	---

Référence à la note stratégies territoriales : principe d'inclusivité

• Comment les activités développées sur ce tiers-lieu interagissent ?

<p>Un seul type de service ou activité proposé</p> <p><i>coworking</i></p>	<p>Plusieurs types de services ou activités développées (sur un même espace ou plusieurs) mais elles n'interagissent pas</p>	<p>Activités multiples qui interagissent et participent à la mise en transversalité des thématiques sur le territoire</p>	<p>Pluriactivités</p> <p>Le tiers-lieu permet d'innover, d'inventer de nouveaux projets transversaux par la rencontre des activités et porteurs de projets.</p>
--	--	---	--

Référence à la note stratégies territoriales : Principe d'expérimentation

Une Communauté d'acteurs

• Quel public fréquente le tiers-lieu ?

Un type d'acteur en particulier <i>Salariés partageant un espace de télétravail</i>	Plusieurs publics/usagers/acteurs... qui ne se croisent pas <i>Salariés, associatifs, clients d'un bar/épicerie/librairie, familles</i>	Espace favorisant la rencontre de différents publics	Espace rassemblant différents publics autour de projets communs	Mixité des publics Le tiers lieu mélange les publics et favorise la sensibilisation des publics peu concernés par la transition
--	--	--	---	---

Référence à la note stratégies territoriales : principe d'inclusivité



• Qui porte le tiers-lieu ?

Il n'est plus porté par personne une fois créé <i>Il est géré par une équipe salariée</i>	Un ou des leaders naturels	Une communauté d'acteurs qui s'entendent pour attribuer le leadership aux personnes volontaires	Leadership Partagé Les "fonctions de leader" sont attribuées collectivement et occupées par les personnes adéquates <i>mode d'élection sans candidat</i>
--	----------------------------	---	---

Référence à la note stratégies territoriales : principe de leadership partagé



• Qui prend les décisions dans le tiers-lieu ?

Un acteur unique décide de manière descendante	Un acteur ayant organisé au préalable une démarche de concertation	Le tiers-lieu affiche une volonté de gouvernance partagée qui est (encore) peu mise en œuvre	Gouvernance Partagée <i>L'ensemble des acteurs sont intégrés dans le fonctionnement (codécision)</i>
--	--	--	--

Référence à la note stratégies territoriales : Principe de gouvernance partagée



Le Faire Ensemble

- **Comment sont mobilisées les compétences des membres du groupe ?**

Fonctionnement sans mobilisation optimale des compétences	Utilisation des différentes compétences <i>Les membres-mettent à disposition des autres leurs compétences</i>	Mise en commun des compétences <i>Les membres mettent à disposition leurs compétences autour d'un projet commun</i>	Partage des compétences <i>Les membres se forment mutuellement</i>	Montée en compétence collective par le faire
---	--	--	---	--

Référence à la note stratégies territoriales : principe d'apprentissage collectif



- **Quelle est la qualité relationnelle au sein du collectif ?**

Groupe qui n'a pas formalisé son fonctionnement collectif	Freins/ conflits/difficultés non gérés et capacité d'écoute non développée	Freins visibles gérés en autonomie	Appel ponctuel à une facilitation externe pour faire émerger et gérer les freins implicites	Collectif qui est monté en compétence pour gérer en interne les freins et tensions implicites	Réflexivité Collectif ayant développé une capacité réflexive <i>Le groupe interagit avec agilité et confiance, il sait se réguler et évoluer, notamment lors de l'accueil de nouveaux membres</i>
---	--	------------------------------------	---	---	--

Référence à la note stratégies territoriales : principe de réflexivité



Ancrage territorial

- **Quel est le périmètre territorial ciblé par le tiers-lieu ?**

L'échelle administrative qui ne correspond pas au territoire vécu	L'échelle du bassin d'emploi <i>Ce qui laisse peu de place à l'informel, notamment pour les personnes habitant loin du site</i>	A une échelle locale (territoire du 1/4 d'heure) <i>Les habitants qui vivent à moins d'un quart d'heure environ y vont pour leur activité spécifique, certains s'y croisent, y passent</i>	Intégration au territoire de vie Le tiers-lieu est un espace de proximité et de convivialité. Il favorise l'interconnaissance à l'échelle du territoire de vie. <i>Les gens profitent des services proposés mais viennent aussi pour se rencontrer, y restent pour le plaisir et font jaillir des idées</i>
---	--	---	--

Référence à la note stratégies territoriales : principe d'articulation



• **Quelles sont les relations entre le tiers-lieu et les autres initiatives du territoire ?**

Pas de relation avec les autres initiatives du territoire	En réseau avec les autres tiers-lieux et/ou initiatives de transition sur le territoire	Le tiers-lieu mobilise un réseau de personnes et de compétences sur le territoire pour développer les initiatives de ses membres	Le tiers-lieu est membre d'un dispositif d'accompagnement de projets sur le territoire, aux côtés d'acteurs publics, privés, de partenaires....	<p><u>Maillage territorial</u></p> <p>Le tiers-lieu est un acteur clé du maillage des initiatives de transition sur le territoire</p>
---	---	--	---	--

Référence à la note stratégies territoriales : principe de coopération (et articulation)



• **Le tiers-lieu favorise-t-il les coopérations entre les collectivités et la société civile ?**

La création et/ou le fonctionnement du tiers-lieu n'est pas le fruit d'une coopération entre les collectivités et la société civile	Relation de prestation entre acteurs privés / publics ou Demande d'aide financière ou logistique à la collectivité qui ne s'implique pas au-delà	Collaboration public / privé ponctuelle autour de projets ponctuels	Coopération public/privé dans l'émergence et/ou le fonctionnement du tiers-lieu	<p><u>Coopération société civile / collectivités</u></p> <p>Le tiers-lieu favorise l'articulation entre des initiatives et des politiques publiques</p>
---	--	---	---	--

Référence à la note stratégies territoriales : principe de coopération



• **Quels récits du territoire sont véhiculés par le tiers lieu ?**

Le tiers-lieu ne cherche pas particulièrement à mobiliser les marqueurs et récits du territoire	Le tiers-lieu mobilise certains marqueurs et récits du territoire (activités emblématiques, culture, histoire locale)	Le tiers-lieu participe à la co-construction d'un récit sur le territoire en mobilisant certains marqueurs et en les mettant en trajectoire (passé, présent, futur).	<p><u>Un symbole de la transition</u></p> <p>Le tiers-lieu est un symbole de la transition pour les habitants du territoire</p>
---	---	--	--

Référence à la note stratégies territoriales : principe de mise en trajectoire

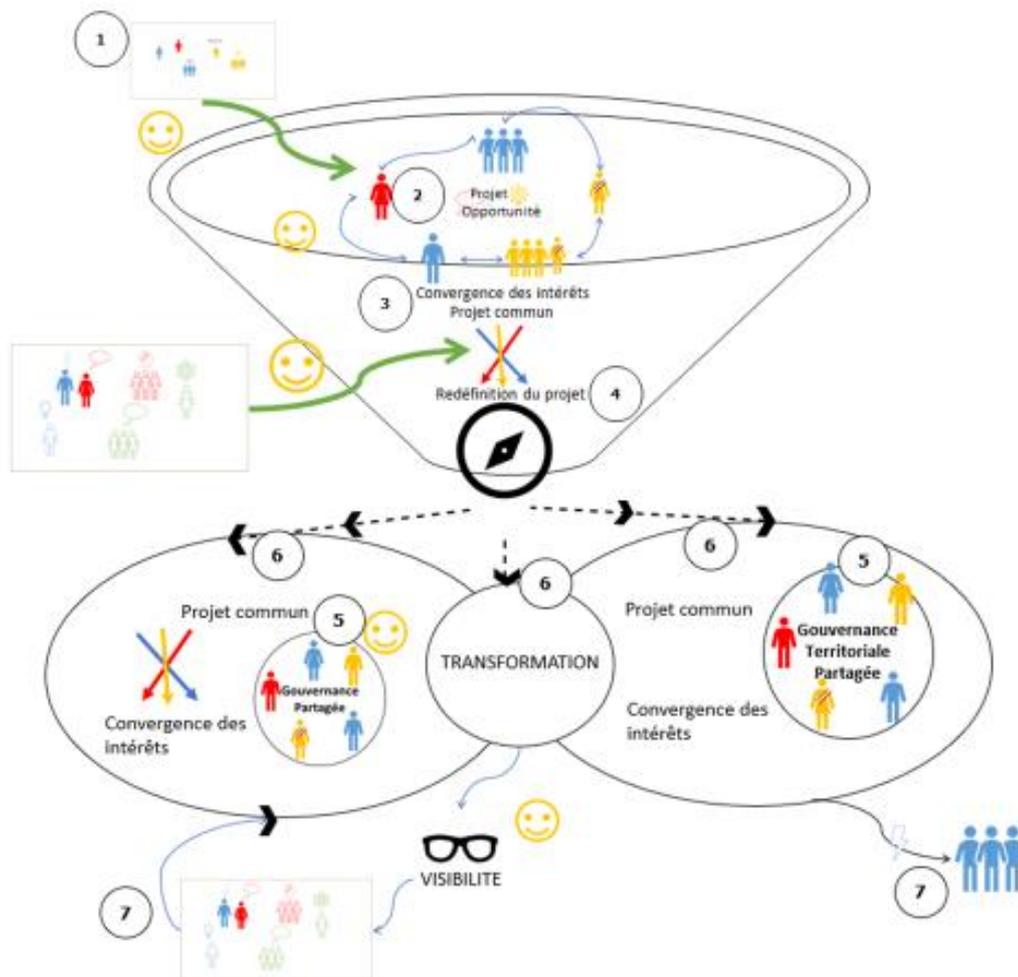


• **Le tiers lieu porte-il un projet de transformation sociale ?**

Le tiers-lieu propose des services et un espace partagé sans revendiquer un projet de société	Les membres du tiers-lieu ont le sentiment que celui-ci peut contribuer à l'évolution vers un nouveau modèle de société.	<p><u>Un projet de société</u></p> <p>L'ensemble des usagers a le sentiment que ce qui se vit au sein du tiers-lieu symbolise un projet de société souhaitable pour le territoire.</p>
---	--	---

Référence à la note stratégies territoriales : principe de mise en trajectoire





① Génèse

Sur un **territoire de vie**, diverses personnes ou groupes de personnes (**mixité des publics**) ont des besoins, contraintes, opportunités, projets, envie ... se rencontrent. Ces personnes peuvent être issues de la société civile, d'une collectivité, etc. Si le noyau de départ intègre des personnes issues de la société civile et collectivités, on pose les bases d'une future **coopération société civile / collectivités**.

② De la convergence des intérêts particuliers au projet commun (phase 1)

Pour réaliser l'idée, complaire au besoin (etc.), on partage, on fait connaître, on génère une adhésion qui fera converger les intérêts, et potentiellement aboutira à la définition d'un projet commun. Cette phase entame un processus où le collectif commence à se connaître et à identifier ses besoins (**approche par la maîtrise d'usage**).

Ici, un facilitateur fait de la communication pour faire remonter connaître les idées et les gens entre eux, pour raccrocher des gens potentiellement intéressés.

La posture d'ouverture encourage une **mixité des publics** et la définition d'un projet commun faisant interagir un certain nombre d'activités (**pluriactivités**).

③ Changement d'échelle, processus de réitération du projet commun (phase 2)

On continue à communiquer, à partager autour du projet. On tente d'impacter plus de personnes en nombres et profils (**mixité des publics / activités**). Avec ces nouvelles personnes, on entre dans une phase d'hybridation, de redéfinition et de direction du projet. On sait vers où on va et avec qui. A nouveau, un facilitateur partage communique et rassemble.

④ Direction

Au bout de la phase (3) de réitération du projet, le projet peut grossir, être infusé dans un autre, disparaître. Il peut donner naissance à un **tiers-lieu** ou un autre projet. L'arrivée du tiers-lieu n'arrive qu'en phase (4) : avant de décider de se tourner vers un projet de TL d'initier une dynamique collective qui prend le temps de définir ses besoins en raccord avec le territoire sur lequel ils vivent. (**Maîtrise d'usage / intégration au territoire de vie**)

⑤ Organisation de la gouvernance partagée

Pour organiser la vie, la dynamique et la viabilité du collectif et du projet, définition du degré d'engagement et des fonctions de chacun, on partage les responsabilités et les tâches (**leadership partagé**). Selon la direction prise par le projet cela peut également amener à travailler la gouvernance sur le territoire (**coopération société civile / collectivités, maillage territorial**)

⑥ Transformation

La vie du collectif et du projet peut générer un tiers-lieu matériel / immatériel ou/et une transformation sur le territoire ou/et une infusion des idées sur le territoire. Alors le projet en sortant de l'entonnoir enclenche une dynamique qui vit et s'auto-alimente selon une logique de boucle vertueuse. Le collectif conscient de la vie d'une dynamique collective, s'organise et instaure des mécanismes de **réflexivités** pour gérer ses freins explicites et implicites.

⑦ Evolution du collectif

Tout au long de la vie du projet, de nouvelles personnes pourront arriver (notamment grâce à la visibilité générée) ou d'autres s'en aller.

Enfin, tout long de ces étapes le collectif devient autonome au travers de la **montée en compétence collective par le faire**.